

Avis n° 2025/09
relatif à l'accréditation de
Ecole nationale supérieure de techniques avancées
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole nationale supérieure de techniques avancées
Sigle :	ENSTA
Type :	Public
Académie :	Versailles
Sites de l'école :	Palaiseau, Brest

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Première accréditation, école née de la fusion entre ENSTA Bretagne et ENSTA Paris (Décret n° 2024-1081 du 29 novembre 2024)

Objet de la demande d'accréditation

Nouvelle formation/ nouvelle voie (NF/NV) :

Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, en formation initiale sous statut étudiant, sur les sites de Palaiseau et de Brest

Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, en FISEA, sur le site de Palaiseau

Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, en formation continue, sur les sites de Palaiseau et de Brest.

Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées et de l'institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, spécialité défense et sécurité, en formation initiale sous statut étudiant, sur les sites de Palaiseau et Brest

Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées et de l'institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, spécialité défense et sécurité, en formation continue, sur les sites de Palaiseau et Brest

Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, spécialité mécanique, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec ITII Bretagne, sur le site de Brest

Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, spécialité mécanique, en formation continue, en partenariat avec ITII Bretagne, sur le site de Brest

Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, spécialité systèmes embarqués, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec ITII Bretagne, sur le site de Brest

Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, spécialité systèmes embarqués, en formation continue, en partenariat avec ITII Bretagne, sur le site de Brest

Ingénieur spécialisé en architecture navale de l'école nationale supérieure de techniques avancées, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Brest
Ingénieur spécialisé en architecture navale de l'école nationale supérieure de techniques avancées, en formation continue, sur le site de Brest
Ingénieur spécialisé en mobilité intelligente de l'école nationale supérieure de techniques avancées, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Palaiseau

Ingénieur spécialisé en mobilité intelligente de l'école nationale supérieure de techniques avancées, en formation continue, sur le site de Palaiseau

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole nationale supérieure de techniques avancées ;
- Vu le rapport établi par Françoise DELPECH (membre de la CTI, rapporteur principal), Philippe STOLTZ (membre de la CTI, corapporteur), Jean-Louis BONNIN (expert), Philippe LEFEBVRE (expert), Constantin VERTAN (expert international), Gautier MAURICE (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 9-10 septembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de la rentrée universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, sur le site de Palaiseau	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2029-2030	restreinte
Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, sur le site de Brest	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2029-2030	restreinte
Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, sur le site de Palaiseau	FISEA	2026	2029-2030	restreinte
Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, sur le site de Palaiseau	Formation continue	2026	2029-2030	restreinte
Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, sur le site de Brest	Formation continue	2026	2029-2030	restreinte
Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées et de l'institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, spécialité défense et sécurité, sur le site de Palaiseau	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2029-2030	restreinte
Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées et de l'institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, spécialité défense et sécurité, sur le site de Brest	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2029-2030	restreinte
Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées et de l'institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, spécialité défense et sécurité, sur le site de Palaiseau	Formation continue	2026	2029-2030	restreinte
Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées et de l'institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, spécialité défense et sécurité, sur le site de Brest	Formation continue	2026	2029-2030	restreinte
Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, spécialité mécanique, en partenariat avec ITII Bretagne, sur le site de Brest	Formation continue	2026	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, spécialité mécanique, en partenariat avec ITII Bretagne, sur le site de Brest	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, spécialité systèmes embarqués, en partenariat avec ITII Bretagne, sur le site de Brest	Formation continue	2026	2029-2030	maximale

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de la rentrée universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de techniques avancées, spécialité systèmes embarqués, en partenariat avec ITII Bretagne, sur le site de Brest	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2029-2030	maximale
Ingénieur spécialisé en architecture navale de l'école nationale supérieure de techniques avancées, sur le site de Brest	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2029-2030	restreinte
Ingénieur spécialisé en architecture navale de l'école nationale supérieure de techniques avancées, sur le site de Brest	Formation continue	2026	2029-2030	restreinte
Ingénieur spécialisé en mobilité intelligente de l'école nationale supérieure de techniques avancées, sur le site de Palaiseau	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2029-2030	restreinte
Ingénieur spécialisé en mobilité intelligente de l'école nationale supérieure de techniques avancées, sur le site de Palaiseau	Formation continue	2026	2029-2030	restreinte

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

Pour le diplôme d'ingénieur de spécialisation en mobilité intelligente, cet avis est mis en suspens sous réserve de la transmission de :

1. Engagements formels d'entreprises à recruter des apprentis ;
2. Eléments sur la plus-value de cette formation par rapport à la formation systèmes embarqués de l'école ou à des formations sur cette thématique ou sur la thématique des transports dans d'autres écoles.

Pour la formation défense en sécurité, cet avis est mis en suspens sous réserve de la transmission de :

1. Une convention établie entre les deux établissements porteurs du diplôme conjoint pour finaliser les modalités pratiques de mise en oeuvre de la formation : inscription des étudiants, système de gestion et d'information unique et unifié.

Ce document est à transmettre **le 15 décembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

La CTI prend acte de l'arrêt du recrutement à compter de la rentrée 2026 dans les formations précédemment accréditées conduisant aux titres d'ingénieur diplômé de l'ENSTA et de l'ENSTA Bretagne.

Pour l'école :

Consolider la gouvernance de l'école dans le cadre de son nouveau périmètre ;
Mettre en place un accompagnement au changement pour l'ensemble des personnels pour favoriser l'appropriation de la nouvelle identité de l'établissement ;
Dans le cadre du nouveau périmètre de l'école, relancer la dynamique de recherche d'actions d'amélioration continue, avec notamment la définition des indicateurs de performance globaux et favoriser l'appropriation des objectifs et méthodes sur les aspects opérationnels ;
Pour les formations en apprentissage, étudier les risques et l'opportunité d'uniformiser les pratiques sur le reste à charge ;

Pour toutes les formations :

Garantir une mobilité internationale conforme à R&O pour tous les apprentis.

Pour le diplôme généraliste sur les sites de Palaiseau et Brest :

Garantir la même qualité de formation pour un étudiant de chaque site ;
Mettre en place un dispositif d'accompagnement robuste pour le choix des enseignements électifs ;
Renforcer la participation des représentants des entreprises à la formation ;
Dans le cas où la dernière année est réalisée en alternance, garantir qu'une réelle pédagogie de l'alternance est mise en place en particulier au dernier semestre.

Pour la spécialité défense et sécurité :

Mettre en place une coordination efficace et pérenne des deux établissements pour la réalisation de la formation et la démarche d'amélioration continue de sa qualité ;
Harmoniser les processus et les outils d'administration des écoles.

Pour la spécialité mécanique :

Maintenir la qualité du recrutement pour garantir la réussite des apprenants ;
Afficher les compétences acquises en entreprise dans la matrice croisée UE/entreprises.

Pour la spécialité systèmes embarqués :

Conforter la visibilité de cette formation par rapport aux autres formations de l'école ;
Afficher les compétences acquises en entreprise dans la matrice croisée UE/entreprises ;
Mettre en place un socle de base en santé et sécurité au travail dans la formation ;

Limiter le volume horaire de la formation dans le respect de R&O.

Pour le diplôme d'ingénieur de spécialisation en architecture navale :

Adapter le règlement des études pour une formation d'ingénieur de spécialisation : conditions de diplomation selon cursus antérieur, niveau d'anglais, etc ;

Prévoir le processus d'évaluation des et par les compétences.

Pour le diplôme d'ingénieur de spécialisation en mobilité intelligente :

Améliorer la visibilité de la démarche compétences dans la mise en œuvre de la formation ;

Assurer la promotion de la formation afin de garantir rapidement un effectif de qualité suffisant.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2025

La Présidente
Claire PEYRATOUT

